

Dispositif de prêt de vélo aux étudiants pour encourager la mobilité douce.

Déplacez-vous autrement avec l'Université d'Orléans !

Engagée en faveur des mobilités douces, l'Université d'Orléans met à disposition de ses étudiants des vélos urbains, équipés d'un antivol, d'un porte-bagage et de catadioptrès.

Les vélos peuvent être empruntés pour **un semestre ou l'année universitaire, dans la limite des disponibilités.**

Ce dispositif est **entièrement financé par la CVEC** et accessible à **tous les étudiants inscrits à l'Université d'Orléans.**

Inscrivez-vous dès maintenant pour profiter du service !

Comment emprunter un vélo sur le campus de Chartres ?

1. **Remplissez** le formulaire d'inscription en ligne
https://webquest.fr/?m=233297_campus-a-velo
2. **Présentez-vous** au créneau indiqué dans le mail de confirmation, muni·e de votre **carte d'étudiant**.
 - Lors de la remise du vélo, vous signerez le contrat de prêt.
 - Votre **attestation de responsabilité civile** sera vérifiée dans PJWEB.
3. le contrat signé par l'Université vous sera transmis ultérieurement.

La remise du vélo et de ses accessoires dure entre **10 et 20 minutes** : rappel des conditions d'utilisation, essai du vélo, vérification de son bon état.

En cas d'imprévu ou d'abandon du projet, **merci d'en informer rapidement** les services de l'Université à l'adresse suivante :

campus.velo.chartres@univ-orleans.fr

Sans réponse de votre part, la réservation ne pourra pas être maintenue.

Restitution du vélo

Lorsque vous souhaitez rendre votre vélo, merci d'envoyer un message à campus.velo.chartres@univ-orleans.fr afin de convenir d'un rendez-vous.

Merci de nous contacter **au moins deux semaines avant** la date souhaitée de retour.